

# Commune de Cernay-la-Ville

## Décision du Maire

n°DEC2025\_002

prise en vertu d'une délégation donnée  
par le Conseil Municipal

(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Objet : Marché de prestation de service pour l'accueil de loisirs jeunes de la commune de Cernay-la-Ville – avenant n°1

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de passer avec le BAZAR CULTUREL, sise Emancé (78), un avenant n°1 au marché de prestation de service pour l'accueil de loisirs jeunes de la commune. Cet avenant porte sur :

- Les modalités financières : les locaux sont mis gracieusement à disposition de l'attributaire 6 jours par semaine. Le montant de la prestation passe en contrepartie à 7 000 € TTC par an.
- Les horaires d'ouverture du club ados : suppression de l'indication de la fermeture au mois d'août.
- Les obligations du prestataire : l'aménagement des locaux doit faire l'objet d'un accord préalable de la commune.
- Les conditions de résiliation : ajout de la possibilité de résilier la convention à tout moment sous réserve de respecter un délai de prévenance de 3 mois.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera publié sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 17 janvier 2025

La Maire  
Claire CHERET



Mis en ligne le 17/01/2025 à 18h20

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2025

Application agréée E-legalite.com